

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7212 SÉANCE DU 20 septembre 2021

Sont présents :

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis « Kalo » Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René « Wellie » Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial

Tina Durand Secrétaire

**REPRÉSENTANT DE LA NATION HURONNE-WENDAT AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS DU
QUÉBEC ET DU LABRADOR**

Attendu que la Nation huronne-wendat (NHW) souhaite s'impliquer et être active au sein des différentes Commissions de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL);

Attendu que la NHW juge nécessaire et opportun d'être membre de la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL) et d'être représentée au sein de celle-ci;

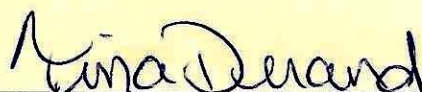
Attendu que la CDEPNQL possède ses propres statuts et règlements;

Attendu que la NHW souhaite nommer un représentant au sein de la CDEPNQL ainsi qu'un substitut;

Page 1 de 2

CE 21 septembre 2021 Résolution adoptée à

l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7212 SÉANCE DU 20 septembre 2020

**REPRÉSENTANT DE LA NATION HURONNE-WENDAT AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS DU
QUÉBEC ET DU LABRADOR**

Attendu que la NHW est responsable des décisions et gestes de son représentant au sein de la CDEPNQL;

Attendu que le représentant de la NHW possède l'autorité déléguée de son Conseil et peut être élu administrateur de la CDEPNQL selon les modalités propres à celle-ci;

Attendu que la NHW autorise et mandate le représentant, M. Maxime Picard, à faire tout ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution;

Attendu que la nomination de M. Maxime Picard est valide tant et aussi longtemps que la NHW n'aura pas nommé un autre représentant ou qu'il ne lui aura pas retiré le statut de représentant;

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Jean-Mathieu Sioui, **appuyé** par le Chef familial William Romain, et **résolu** :

- **Que** le directeur du Développement économique et Projets majeurs, M. Maxime Picard, soit nommé en tant que représentant de la Nation huronne-wendat au sein de la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador;
- **Que** M. Nicolas Picard soit nommé à titre de substitut de M. Maxime Picard.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 21 septembre 2021 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND